



Avis à tiers détenteur ATD BANQUE BNP PARIBAS

Par **maxence95**, le **18/03/2013** à **12:40**

Bonjour,
je voulais savoir comment s'opère la mainlevée d'un atd auprès de la BNP PARIBAS?

le trésor public a adressé un atd à ma banque (BNP PARIBAS) reçu le 5 mars.
après contact pris auprès du Trésor, une mainlevée par télécopie a été adressé le 6 mars à la banque.

mon conseiller bancaire me dit qu'il ne prendra en compte la mainlevée qu'après avoir reçu l'original.

l'original de la mainlevée a été reçu par ma banque le 14 mars dans l'après midi.
après avoir reçu cet original, il me dit qu'il va le transférer au service compétent pour régulariser la situation.

aujourd'hui lundi 18 mars, mon compte est toujours bloqué.

mes questions sont:

comment est traitée une atd chez la BNP (quelqu'un a t-il eu une situation comparable?)

la télécopie ne vaut-elle rien à la BNP?

y a t-il un service différent qui gère les atd ou mon conseiller peut-il débloquent mon compte?

merci